



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accompagnement des familles d'enfants malades

Question écrite n° 8199

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le fonctionnement des maisons d'accueil hospitalières. Ces établissements accueillent et hébergent à proximité ou dans l'enceinte d'un établissement de santé les parents ou accompagnants des personnes hospitalisées. L'offre actuelle est principalement associative et met à disposition de simples chambres avec toilettes et douche ainsi que des locaux collectifs, tels un espace d'accueil préservant la confidentialité et un lieu pour préparer des repas. Or ces locaux ne sont pas adaptés à l'accueil de familles, par exemple lorsqu'il s'agit d'accompagner un enfant atteint d'une maladie ou d'une infection nécessitant une hospitalisation de longue durée. Cette insuffisance génère de grandes difficultés d'hébergement, notamment pour les parents contraints de quitter leur département pour rester auprès de leur enfant durant le parcours de soin. C'est le cas d'une famille de Haute-Loire s'étant installée à Nice pendant plusieurs semaines pour accompagner une jeune fille tout au long d'un traitement oncologique. Seul le remarquable travail des structures associatives permet, parfois, de parvenir à des solutions pour qu'une famille puisse se loger à moindre coût et à proximité de l'établissement de santé concerné. Mais le tissu associatif, aussi performant soit-il, ne saurait remplacer indéfiniment l'État dans ses missions d'accompagnement des familles dont l'un des enfants est hospitalisé. Il lui demande si le Gouvernement envisage de financer, *via* une disposition du projet de loi de financement de la sécurité sociale, de meilleures solutions d'hébergement des accompagnants de patients, notamment lorsqu'il s'agit de familles nombreuses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8199

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4576

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)